

Toulouse, le 29/11/2011

COMPLEMENT D'ENQUÊTE

CAS D'OBSERVATION GOLFECH 06/10/2010

1 – CONTEXTE

Ce document est une annexe du rapport d'enquête du 22 Novembre 2010

2- ANALYSE DE LA VIDEO

D'après une analyse de François Louange, expert du GEIPAN, utilisant le logiciel IPACO pour refaire certaines analyses décrites sur http://raceovni.com/crbst_97.html

1 - Il n'y a pas de structure triangulaire décelable :

Il suffit, pour s'en rendre compte, de visualiser la vidéo, au ralenti ou au pas à pas, en jouant interactivement sur le contraste et la luminosité.

La preuve définitive peut en être établie en quelques secondes : voir la capture d'écran ci-jointe "Golfech_fond_uni". On voit que tous ces pixels ont exactement le même niveau 11, dans le rouge, le vert et le bleu. Il serait étonnant, surtout dans un paysage se présentant en noir et blanc, qu'un œil humain ait pu distinguer des contrastes indécélables par une caméra.

2 - L'un des 3 points lumineux est plus allongé, évoquant un réverbère :

Les 3 sommets lumineux du triangle apparaissent sous des aspects différents selon les trames. La plupart du temps, ils sont effectivement ponctuels. Sur les trames correspondant à un mouvement rapide de l'opérateur, les 3 déformations sont identiques. Par exemple, la capture d'écran ci-jointe "Golfech_bouge" montre un cas où le bougé se traduit par 3 segments parallèles et identiques.

On trouve un petit nombre de trames où, effectivement, le sommet du haut apparaît plus allongé selon la verticale. On peut le vérifier sur les 3 captures d'écran ci-jointes "Golfech_point, Golfech_coupe_1" et "Golfech_coupe_2". Des coupes radiométriques, quasiment verticales, ont été effectuées, d'une part sur le sommet du haut, d'autre part sur un autre sommet. On constate bien un allongement de la zone lumineuse dans le premier cas par rapport au second.

La forme peut faire penser à un réverbère. En revanche, cela peut servir à corroborer cette explication, si elle est démontrée par ailleurs.

3 - Pas de lumière rouge centrale observable :

Comme pour le premier point, il suffit de visualiser la vidéo trame par trame, dans les meilleures conditions de contraste/luminosité pour vérifier qu'il n'apparaît pas un seul pixel rouge à l'intérieur du triangle.

4 - D'autres point lumineux restent solidaires du triangle :

Effectivement, un examen minutieux du document, bien contrasté, met en évidence d'autres points lumineux que les 3 sommets du triangle, et on peut vérifier que leurs positions restent fixes par rapport à ce triangle. Cela contredit formellement l'idée d'un déplacement continu du triangle.

3- TRACE D'AVIONS AYANT SURVOLE LA CENTRALE DE GOLFECH

Le CNOA nous informe que des tracés radar des vols d'aéronefs près de Golfech ont bien été réalisés fin 2010 suite à la réception des PV de gendarmerie : ces tracés indiquent d'une part un trafic relativement important autour de l'aéroport d'Agen à environ 16 km de la centrale dont un entre 20h15 et 20h17, et d'autre part **un vol à haute altitude (environ 12000 m) à 20h10 qui survole la centrale du Nord vers le Sud**. Les survols de sites sensibles comme la centrale de Golfech sont autorisés au dessus de 3500 pieds (env 1000m). La centrale se trouve quasiment sur une trajectoire 'vol aux instruments' de l'approche d'une piste de l'aéroport d'Agen

Le CNOA informe que certains professionnels de la surveillance de ces sites sensibles signalent quelquefois au CNOA des vols à basse altitude, qui s'avèrent, après analyse des mesures radar, être largement en dessus du seuil de sécurité.

4- ENQUETE DE GENDARMERIE DANS LA CENTRALE

La gendarmerie de Valence d'Agen nous a précisé que, suite à leur enquête auprès de la centrale de Golfech, il apparaît qu'aucun aéronef, identifié ou non, n'a survolé la centrale à cette date en dessous de l'altitude autorisée.

5- CONCLUSION SUITE A L'ENQUETE COMPLEMENTAIRE

1- Au vu de l'analyse de la vidéo, si on prend l'hypothèse que l'opérateur a cadré correctement l'objet observé, il s'avère que les points lumineux ne sont probablement pas liés à l'objet décrit par les témoins(avion ou autre) et que cet objet a été trop peu lumineux pour impressionner le capteur de la caméra. La vidéo prouve seulement que les lumières de l'objet observé étaient faibles, ou lointaines.

2- La comparaison des témoignages avec le tracé d'avion à haute altitude ne correspond pas bien : il y a 6 à 7 minutes d'écart, peut-être explicables par un réglage approximatif des montres ou téléphones des témoins. La haute altitude de l'avion est évidemment difficilement compatible avec la perception très proche qu'en ont eu les témoins, mais on rappellera ici que même les professionnels de la surveillance peuvent mal évaluer les distances.

3- Il est exclu qu'un aéronef, identifié ou non, ait survolé la centrale à cette date en dessous de l'altitude autorisée.

La conclusion précédente en **classement « B » : observation probable d'un avion** reste la plus adaptée.

ANNEXE (S)

Extraits de la vidéo.